



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## ventes aux enchères

Question écrite n° 33839

### Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur les informations disponibles sur internet concernant les objets achetés par des marchands en salles des ventes. En effet, de nombreux organismes souhaiteraient qu'il soit possible pour les marchands de faire supprimer les résultats et les photos des objets qu'ils ont achetés en ventes publiques. Selon eux, cela garantirait à la fois la confidentialité et la bonne évaluation de l'achat permettant d'éviter que la différence entre le prix adjugé et le prix de vente soit perçu comme un bénéfice alors qu'elle sert à payer l'ensemble des frais du marchand. Ainsi, il souhaiterait connaître sa position et si une telle avancée pourrait être possible.

### Texte de la réponse

Les opérateurs de ventes volontaires doivent respecter un procédé de mise en concurrence ouvert au public et transparent, conformément à l'article L. 320-2 du code de commerce. Par ailleurs, le recueil des obligations déontologiques des opérateurs de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, adopté par le conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques et approuvé par arrêté du Garde des Sceaux, en date du 21 février 2012, précise qu'ils doivent veiller à garantir la transparence des ventes aux enchères publiques dont ils assurent l'organisation, la réalisation et la direction. En particulier, la description des objets proposés à la vente doit être portée à la connaissance du public, de même que l'estimation sincère des biens. Sur un plan général, il ne paraît pas souhaitable de réduire les garanties de transparence protégeant les consommateurs. En tout état de cause, toute modification du cadre juridique en vigueur appellerait au préalable une expertise approfondie et une concertation avec l'ensemble des acteurs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Folliot](#)

**Circonscription :** Tarn (1<sup>re</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33839

**Rubrique :** Ventes et échanges

**Ministère interrogé :** PME, innovation et économie numérique

**Ministère attributaire :** Économie sociale et solidaire et consommation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 juillet 2013](#), page 7710

**Réponse publiée au JO le :** [21 janvier 2014](#), page 703